



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

À une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3 - **absent**

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Dérogation mineure – 67, avenue des Générations
- b. Dérogation mineure – lot 3 387 585, rue Industrielle
- c. CPTAQ – 651, rang Saint-Lazare
- d. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du Règlement no 875-2019 modifiant le règlement no 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et ses amendements, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Moreau en période hivernale
- b. Interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Adoption du Règlement no 876-2019 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2020
- b. Services juridiques annuels
- c. Dépenses incompressibles pour l'année 2020



12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du Règlement no 874-2019 désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention
- b. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière
- c. Annulation assurance 2020 pour la résidence du 41, rue Chaîné
- d. Projet de loi no 48 (fiscalité agricole)

13. AGENDA POLITIQUE

- a.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18126-01-2020
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18127-01-2020
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Décembre	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	7 120.19 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 783.77 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Membres du conseil et cadres :	40 153.00 \$
Employés de voirie et bureau :	52 865.14 \$
Service de sécurité incendie :	10 165.97 \$
Bibliothèque et brigadières :	8 056.69 \$
Personnel de la SAAQ :	8 302.45 \$
Employés centre Multifonctionnel et loisirs :	9 382.69 \$
Total des salaires bruts payés pour décembre 2019 :	128 925.94 \$



Comptes payés - Décembre		
Maëly Brousseau	Commandite de ringuette	50.00 \$
Océane Martineau	Commandite de ringuette	50.00 \$
Élizabeth Olivier	Commandite de ringuette	50.00 \$
Club de patinage artistique les Dorisseaux	Commandite 2019	5 000.00 \$
Julianne Courcy	Commandite de patinage artistique	100.00 \$
Viactive	Commandite 2019	100.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Achat de cartes pour le cocktail dinatoire	875.00 \$
Kathie Croteau	Commandite U12 (Thomas Bernard)	50.00 \$
Vanessa Michaud	Commandite U12 (Nathan et Jérémy Mercier)	100.00 \$
Nadia Blanchet	Commandite U12 (Cédrik Lemay)	50.00 \$
Charles Blanchette	Commandite U12 (Thomas Blanchette)	50.00 \$
Kathleen Cotter	Commandite U12 (Henri Moreau)	50.00 \$
Jacques Hébert	Activité de Noël à la bibliothèque	260.00 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire	55.85 \$
Linda Laflamme	Remb. dépôt certificats de localisation	600.00 \$
Lynda Fortin	Remboursement de taxes	1 540.91 \$
Jean Bouchard	Compensation pour les nombreux dérangements	500.00 \$
Poste Canada	Calendrier des ordures et de la récupération	737.42 \$
SAAQ	Immatriculation camions de pompiers 2020	237.03 \$
Malory Bélanger et Kevin Lafleur	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Véronique Aubin et Francis Lapierre	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Myriame Demers et Nicolas Marois	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Énergies Sonic	Diesel réservoir incendie et réservoir des Lilas	1 797.24 \$
Interfas	Assurances collectives - décembre 2019	8 997.92 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - décembre	712.58 \$
Énergir	Chauffage caserne	438.15 \$
Hydro-Québec	Électricité	25 503.31 \$
Produits Suncor	Essence - décembre	3 667.78 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	17 349.27 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	14 677.29 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	13 593.57 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	346.43 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Vidéotron	Centre Multifonctionnel	102.70 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour station de pompage	111.33 \$
CARRA	Cotisation de décembre	1 781.68 \$
Total des comptes payés pour le mois de décembre 2019 :		100 911.54 \$

Comptes à payer - Décembre		
Groupe ABS inc.	Étude géotechnique	7 093.96 \$
Aiguillage Rousseau	Aiguillage couteau de surfaceuse	55.19 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture pour chats	16.27 \$
Allen Entrepreneurs Général inc.	Versement no 7 - eau potable réservoir des Lilas	228 859.77 \$
Aréo-Feu	Renouvellement licence Moditech	339.18 \$
ADMQ	Renouvellement annuel	923.43 \$
Ardel Électrique inc.	Paiement marquage et libération de la retenue finale	20 368.42 \$
Ass. des professionnels à l'Outillage Muni.	Cotisation 2020	110.00 \$
Association québécoise d'Urbanisme	Abonnement 2020 et mise à jour	626.98 \$
AQLM	Cotisation 2020	443.79 \$
Astus inc.	Frais de communication et services pour 15 véhicules	396.66 \$
Atara Équipement ltée	Sac sans fin pour traitement des eaux usées	1 868.34 \$
Banlieue Ford inc.	Changement d'huile F150 2019	80.44 \$
Beda Distribution	Râteaux d'asphaltage et pelles pour étangs	459.57 \$
Béton Laurier inc.	Pièces pour étangs et temps de soudure	716.06 \$
Bionest Technologies	Entretien UV au 382, rue Industrielle	284.09 \$
Henriette Blais	Surveillance - formation incendie	36.00 \$
Jean-Michel Blouin	Remb. achats pour l'activité son et lumière	142.38 \$
Bonair SD	Vérifier l'unité murale et service entretien place Francoeur	525.55 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces pour zamboni et vis pour réservoir des Lilas	61.88 \$
Boulon-Hydraulique C.M.T. inc.	Chariot et niveau laser	455.25 \$
Brandt	Entretien de la pépîne	2 273.15 \$
Brassard Buro inc.	Fourniture de bureau	168.17 \$
Camion Carl Thibault inc.	Autopompe citerne 2020	697 448.70 \$
Canac	Équipement pour garage, colle et adaptateur réseau aqueduc	204.93 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	169.25 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'imprimantes	323.83 \$
CCM2 Architectes	Honoraires professionnels et service agrandissement caserne	23 541.13 \$
Centre d'extincteur S.L.	9 cascades	726.65 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces d'aluminium	338.33 \$
Certified Laboratories	Produits pour réseau aqueduc	325.04 \$
Chamox	Animation escalade pour la fête au Village	3 104.33 \$
Chapiteau Rive-Sud	Location de 40 tables pour le centre Multifonctionnel	321.93 \$
Citron Hygiène LP	Service hygiène place Francoeur, centre Multi. et chalet	619.76 \$
Clinique vétérinaire des Appalaches	Castration de chats	82.90 \$
CMP Mayer inc.	Canon portatif pour le service incendie	6 415.61 \$
Coair	Entretien valve au réservoir des Lilas	291.66 \$
Les commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	33.46 \$
Francis Viens Compagnat	Repas lors d'une formation sauvetage hors route	16.56 \$
COMBEQ	Cotisation 2020 pour Cathy, Louise et Nathalie	879.56 \$
Marc Côté	Remboursement - Vêtements de travail	93.10 \$
CWA	Installation d'un clapet au réservoir incendie	344.93 \$
Dalcon inc.	Versement no 3 - conduite eau brute puits 08-2018 et 10-2018	3 529.72 \$
Délivro	Transport de colis	719.47 \$
Joël Demers	Repas lors d'une formation sauvetage hors route	16.56 \$
Pierre Demers	Remb. achat de bottes de sécurité	150.00 \$
Sébastien Déry	Repas lors d'une formation sauvetage hors route	19.83 \$
Desharnais pneus et mécanique	Réparation de pneus	839.03 \$
Distributions Nord-Ouest	Fluorescents et lumières	4 470.29 \$
Distributrices GMP	Location de machine à café, distributrice et réfrigérateur	206.96 \$
Dominick Doré	Repas lors d'une formation sauvetage hors route	16.56 \$
Dominique Dubé	Repas lors d'une formation sauvetage hors route	17.83 \$
Michel Dubois	Remboursement bottes de travail	249.71 \$
École Nationale des pompiers	Examen formation régie pompier	1 156.40 \$
ERIRS Alarme	Remplissage extincteurs	54.33 \$
Englobe corp.	Contrôle qualitatif des matériaux rue Moreau pour piste multi.	2 408.00 \$
Les Enseignes Pala	Lettrage	160.97 \$
Entreprises Carl Rousseau	Thermos au réservoir des Lilas	162.87 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Asphalte	1 066.63 \$
Équipement de sécurité Travex	Veste service incendie	106.93 \$
Équipro	Location marteau démolition	55.19 \$
Éthier Avocats	Services professionnels pour récupération TVQ	665.97 \$
Eurofins Environnement	Test d'eau potable et suivi du Ministère de l'Environnement	1 697.39 \$
Exca-Vac Construction	Excavation pour 5 boîtes de van et 1 boîte de service	2 132.79 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation immobilière	176.00 \$
Gestion Servi-Plus	Arrosage patinoire, entretien ménager divers bâtiments	7 103.61 \$
GDX	Agrafes pour imprimante	436.80 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances générales et accident pompier	112 383.00 \$
Groupement Agro-Forestier	Consultation professionnelle forestière	316.18 \$
Gym-Tech	Réparation de vélos de spinning	197.10 \$
Harvey Bearing	Pièces pour étangs	3 440.34 \$
Imprimerie Limoilou inc.	Feuillet paroissial 2020	166.71 \$
Installation René Mailloux	Fils et réparation	288.81 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Pièce pour les loisirs	93.08 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite en solution	1 258.47 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services professionnels	1 226.79 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Kone inc.	Réparation ascenseur, centre Multifonctionnel	1 179.90 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement urbain et des trottoirs et stationnement	91 784.54 \$
Stéphane Labbé	Repas lors d'une formation sauvetage hors route	17.83 \$
Gabriel Laborest	Repas lors d'une formation sauvetage hors route	19.06 \$
Vincent Laroque	Repas incendie du 28 novembre 2019	60.20 \$
Lawson Products inc.	Fourniture pour étangs, pièces pour signalisation et voirie	1 664.79 \$
Librairie Renaud-Breay	Achat de livre pour la bibliothèque	678.04 \$
La ligue des Héros	50 % acompte activité du 15 février	1 149.66 \$
Location Demers & Dubois inc.	Collecte de gros rebuts - janvier	1 264.73 \$
Lumisolution inc.	Lumière près de l'église	128.32 \$
Marché Veilleux	Repas de Noël CCU et party d'employés, activité, sapins de Noël	1 217.92 \$
Maxi Métal inc.	Support pour unité d'urgence et ajustement	899.94 \$
Médias Transcontinental	L'Apollinairois dans le Publi-Sac	214.20 \$
Messer Lévis	Frais location et utilisation de bouteilles	987.85 \$
Martin Miller	2 cartes topographiques et repas lors d'une formation	91.78 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts et service géomatique	37 497.38 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération janvier	10 404.25 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide 2 sinistres : 39 Industrielle et 452 Bois-Franc	1 635.01 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pour le 452 Bois-Franc	406.32 \$
Nordik Sports	Souffleur, scie mécanique, mise au point outillage, pièces	5 977.40 \$
Normand Côté	Installer lumières, réparer éclairage et fil	3 205.11 \$
Novicom Technologies inc.	Appel de service poste SAAQ et service informatique	1 436.31 \$
Orizon Mobile	Téléavertisseurs pompiers	241.45 \$
Paiement Payfacto inc.	Solution de paiement par internet	40.23 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement janvier	63 824.92 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Fournitures pour garage, pompe à baril pour étangs	320.41 \$
Pitney Bowes Canada	Location de la timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau (Rona)	Pièces et accessoires	856.63 \$
Placide Martineau inc.	Asphalte froide	206.73 \$
Danielle Poulin	Surveillance examen pompier	36.00 \$
Premier Tech Aqua	Examen UV au 87 rang Bois-Joly	286.86 \$
Produits Capital	Papier hygiénique, savon, sacs à ordures, produits nettoyants, etc.	1 881.16 \$
PG Solutions	Divers contrats d'entretien et feuilles compte de taxes	38 246.97 \$
Québec Linge	Location de tapis	375.78 \$
Réal Huot inc.	Pièces et accessoires	2 769.51 \$
Receveur général du Canada	Autorisation de radio communication	105.60 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage des gros rebuts	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part janvier	21 198.84 \$
Résotel	Réparer trouble sur lignes téléphoniques	444.90 \$
Robert Boileau inc.	Pièces de réparation de la zamboni	1 011.78 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et souder pièces pour zamboni	132.00 \$
Julie Rousseau	Nourriture pour party de Noël des employés	104.85 \$
SADC de Lotbinière	Brunch du Nouvel An	56.00 \$
Saute-Mouton & ribambelle	Animation cours de cuisine pour adolescents	689.85 \$
Signalisation Lévis inc.	Panneau route Marigot pour VTT	752.68 \$
Sintra inc.	Mat pour réseau d'aqueduc	346.86 \$
SOS Phone Lévis	Réparation de cellulaire	155.21 \$
SOS Technologie	Fourniture pour service incendie	214.03 \$
S-Pace Signalétique inc.	Panneaux de signalisation	854.26 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance Place Francoeur	355.69 \$
Stelem (Canada)	Pièces pour bornes-fontaines	2 419.94 \$
Christian Thibault	Rems. frais de formation	19.85 \$
Toshiba	Imprimante	1 371.43 \$
WSP Canada inc.	Conception structure et génie civil agrandis. caserne	24 475.31 \$
Xérox Canada	Location de 2 photocopieurs	1 939.87 \$
Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 :		1 477 798.07 \$



18128-01-2020
point no 7a

DÉROGATION MINEURE – 67, AVENUE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de construction no 2019-614 pour le 67, avenue des Générations;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire une habitation unifamiliale isolée à marge latérale zéro ainsi qu'un garage attenant;

ATTENDU QUE le demandeur a également fait une demande de dérogation mineure no 2019-070 afin de réduire la marge de recul arrière de la résidence à construire à 10.15 mètres alors que la norme de la zone 184.1R est de 12 mètres;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est également pour permettre la construction d'un garage attenant alors que le Règlement de zonage no 590-2007 prohibe le garage attenant comme bâtiment complémentaire à une habitation à marge latérale zéro;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 13 décembre 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser le garage attenant et de refuser le reste de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à la majorité

Que la demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul arrière à 10.15 mètres soit acceptée considérant que le terrain est de plus grande superficie que la majorité des terrains pour les maisons à marge latérale « zéro » et que la bande boisée de 3 mètres en fond de terrain ne sera pas affectée.

Que la construction d'un garage attenant de 14' x 24' complémentaire à l'habitation à marge zéro soit autorisée.

Adopté à la majorité
La conseillère no 4, Julie Rousseau, vote contre cette résolution.

18129-01-2020
point no 7b

DÉROGATION MINEURE - LOT 3 387 585, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a délivré le permis no 2018-272 pour l'installation d'une enseigne publicitaire sur le lot 3 387 585, sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure no 2019-071 afin d'autoriser que l'alimentation électrique et les composantes de l'enseigne soient apparentes;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement de zonage no 590-2007, l'alimentation électrique, ainsi que toute composante faisant partie du système d'éclairage, doivent être dissimulées en tout temps et dans le cas d'une enseigne implantée sur le terrain, l'alimentation électrique doit être souterraine;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 13 décembre 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure no 2019-071 soit refusée.

Adopté à l'unanimité



18130-01-2020
point no 7c

CPTAQ – 651, RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 651, rang Saint-Lazare dans la zone 17A;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour extraire la couche de sable inerte de trois buttes de sable totalisant une superficie d'environ 1.1 hectare sur le lot 3 363 569 du cadastre du Québec pour des fins de reboisement;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

18131-01-2020
point no 7d

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de cinq membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

Membres résidents de Saint-Apollinaire : Messieurs Jimmy Demers, Réal Daigle, Simon-Yannick Plourde, Keven Gosselin et Claude Bergeron.

Membres du conseil municipal : Madame Julie Rousseau, qui assumera la présidence du CCU et Monsieur Jonathan Moreau.

Adopté à l'unanimité

18132-01-2020
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 875-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 806-2017 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE MOREAU EN PÉRIODE HIVERNALE

ATTENDU QUE le règlement no 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) est entré en vigueur le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE la piste multifonctionnelle du côté nord de rue Moreau, entre le cours d'eau et la route 273, a été déplacée en banquette dans l'emprise de la rue;



ATTENDU QUE la neige sera soufflée et ramassée par l'entrepreneur sur le côté sud de la rue Moreau, entre la rue Terry-Foy et la route 273, afin de créer un corridor piétonnier sécurisé;

ATTENDU QU'il y a lieu d'interdire le stationnement du 15 octobre au 15 avril de chaque année du côté sud de la rue Moreau afin que le corridor piétonnier soit libre en tout temps;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2019, par Daniel Laflamme, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 875-2019 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

18133-01-2020
point no 10b

**INTERVENTIONS À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES
TRANSPORTS**

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Apollinaire, durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020.

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

Que la Municipalité nomme monsieur Renault Lepage, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le Ministère pour lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

18134-01-2020
point no 11a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 876-2019 DÉCRÉTANT LES DIVERSES
COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et **renoncent à sa lecture**;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16 décembre 2019, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le no 876-2019 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



18135-01-2020
point no 11b

SERVICES JURIDIQUES ANNUELS 2020

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur, vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2020;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité;
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations et activités courantes de la Municipalité;
- Frais de télécopies.

ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de services du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur, au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Adopté à l'unanimité

18136-01-2020
point no 11c

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- | | |
|--|--|
| • Salaires | • Immatriculation des véhicules |
| • Avantages sociaux | • Essence, huile et propane |
| • Cotisations syndicales | • Électricité |
| • Frais de déplacement | • Contributions financières et subventions |
| • Frais de poste | • Remboursements de taxes et dépôts |
| • Assurances générales | • Frais de financement (intérêts) |
| • Services téléphoniques | |
| • Remboursement dette à long terme (capital) | |

Adopté à l'unanimité

18137-01-2020
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 874-2019 DÉSIGNANT LE RESPONSABLE DE L'ADJUDICATION DE CONTRAT AINSI QUE LA RÉCEPTION ET DE L'EXAMEN DES PLAINTES À L'ÉGARD DU PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET AVIS D'INTENTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le règlement no 848-2018 « Règlement sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir » et ce conformément aux dispositions pertinentes du *code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2;



ATTENDU QUE le 25 mai 2019, des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.R.Q., c. A-33.2.1) (ci-après LAMP) sont entrées en vigueur et que celles-ci entraînent l'obligation pour l'ensemble des organismes municipaux de se doter d'une procédure de traitement des plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le 6 mai 2019, la « Procédure pour le traitement des plaintes »;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'application de la procédure pour le traitement des plaintes a été confiée à la personne qui est responsable de l'adjudication des contrats au sein de la Municipalité, soit la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la LAMP permet également au conseil de déléguer tout ou partie des fonctions lui étant dévolues par la Loi par l'adoption d'un règlement à cet effet;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de simplicité et de saine gestion;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du conseil du 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de désigner formellement la personne responsable de l'adjudication des contrats et de lui déléguer les fonctions dévolues au conseil par la LAMP, notamment la transmission de recommandations à l'AMP ou des observations suite à la réception d'une plainte par cette dernière;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 874-2019 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

18138-01-2020
point no 12b

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2018 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité

18139-01-2020
point no 12c

ANNULATION ASSURANCES 2020 POUR LA RÉSIDENCE DU 41, RUE CHAINE

ATTENDU QUE la Municipalité a acheté la résidence située au 41, rue Chainé, dans le but de la détruire pour utiliser le terrain;

ATTENDU QUE cette résidence est complètement vide, la conduite d'eau a été fermée et l'électricité coupée;

ATTENDU QUE, pour ces raisons, la Municipalité désire annuler l'assurance sur cette maison et que pour ce faire, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) exige une résolution;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander à la MMQ d'annuler l'assurance pour la résidence du 41, rue Chainé pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

18140-01-2020
point no 12d

LOI NO 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale, Marie-Ève Proulx, aux députés Jacques Gourde et Isabelle Lecours, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité.



18141-01-2020
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 13 janvier 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18142-01-2020
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 13 janvier 2020 à 20h05.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 FÉVRIER 2020